

Ma seconde observation est la suivante. Il serait très utile, sur un plan plus général, que la Chambre elle-même étudie l'opportunité de réviser les méthodes suivies traditionnellement par notre Parlement et par Westminster en matière budgétaire, dans le sens indiqué par le député, c'est-à-dire dans le sens d'une plus large discussion de la planification économique et fiscale de l'État. Dans le cadre d'une discussion de ce genre, ou peut-être au comité permanent consulté à titre spécial, il y aurait donc intérêt à reconsidérer notre procédure budgétaire pour voir si le temps n'est pas venu au Canada de procéder à un réaménagement de ce genre.

M. Stevens: Compte tenu de cette réponse je me demande si le ministre ne serait pas d'accord pour faire communiquer par son ministère, à la Chambre ou au comité permanent, les prévisions économiques établies pour les prochains mois et les prochaines années, en fonction des diverses hypothèses de fiscalité et de dépenses fédérales.

M. Macdonald (Rosedale): Cela revient peut-être à demander une avant-première du budget lui-même. En raison des interdicts qui règnent à cet égard depuis longtemps, je n'aimerais pas me trouver dans ce cas. Je pense que, si nous désirons une plus grande ouverture dans l'élaboration du budget, comme je l'estime souhaitable, il serait beaucoup plus logique que la Chambre définisse d'abord les procédures qu'elle aimerait suivre et prenne ensuite les dispositions nécessaires, plutôt que d'agir sans méthode.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DEMANDE DE RAPPORT SUR L'AFFAIRE KEITH LATTA

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Justice une question dont je lui ai donné préavis. Est-il en mesure aujourd'hui de faire rapport sur l'affaire Keith Latta?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Oui, monsieur l'Orateur. Comme le député le sait, j'ai reçu il y a quelque temps une pétition demandant la réouverture du procès de Keith Latta, parce qu'on possédait de nouvelles preuves, apportées par une déclaration d'une certaine M^{me} McCauley, qui s'était manifestée après que le recours en appel auprès de la Cour suprême du Canada eut été rejeté. Comme je l'ai dit au député l'autre jour, les responsables de mon ministère ont essayé d'interroger M^{me} McCauley, mais elle a refusé de leur répondre. Par conséquent, j'ai émis hier une ordonnance à l'intention du juge en chef de l'Alberta, en vertu de l'article 617 c) du Code criminel, ordonnant à la Cour d'appel de l'Alberta ou à un de ses juges d'entendre le témoignage de M^{me} McCauley, et de me dire s'il pourrait constituer une preuve admissible pour le procès de Keith Latta. Cette ordonnance demandait également que les avocats du procureur général de l'Alberta et de Keith Latta soient autorisés à comparaître, aux conditions stipulées par les tribunaux.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CUBA—L'OPPORTUNITÉ D'UNE PROTESTATION CONTRE L'INTERVENTION ARMÉE EN AFRIQUE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au très honorable premier ministre. Le 25 mars dernier, je lui ai demandé, dans l'intérêt de la paix dans le monde, d'envoyer un message au premier ministre cubain, Fidel Castro, pour lui dire que l'ensemble des Canadiens s'inquiètent de la participation permanente de 12,000 militaires communistes cubains au conflit africain. Le premier ministre m'a promis de tenir compte de ma proposition. Six jours se sont écoulés depuis et la tension, en Rhodésie comme dans d'autres régions d'Afrique, s'est accrue. Je demande donc maintenant au premier ministre s'il a protesté officiellement auprès du premier ministre Castro contre la présence de troupes cubaines dans des pays d'Afrique en conflit? Dans l'affirmative, le premier ministre peut-il déposer le texte de la protestation formulée par son gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois avoir dit la dernière fois, en répondant à cette question, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même avons protesté publiquement et, dans mon cas, en présence du premier ministre Fidel Castro lui-même. J'ai ajouté que je ne voyais pas l'intérêt d'envoyer un télégramme réitérant une politique canadienne déjà exprimée officiellement, et qu'en ayant fait part personnellement au premier ministre, je ne pensais pas qu'un message écrit puisse changer quoi que ce soit à son attitude.

CUBA—LA LOCATION D'APPAREILS DC-8 ET LA FORMATION DE PILOTES

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre. Est-ce que le Canada a conclu des accords avec Cuba portant sur la location d'appareils DC-8 et la formation de pilotes cubains, et quel est le but de ces accords?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je pense avoir répondu à cette question à l'époque de mon retour de Cuba et je pense avoir dit qu'on avait prétendu que des avions d'Air Canada avaient été prêtés à Cuba bien avant l'intervention en Afrique, mais quand nous avons appris cette intervention, nous avons modifié l'accord afin que ces appareils ne soient pas utilisés par les Cubains hors de leur territoire. Pour ce qui est de la formation des pilotes, je n'en sais rien. Je doute que nous en soyons là, mais je me renseignerai.

M. Paproski: Le premier ministre peut-il dire combien de pilotes cubains le Canada a formés, et cette formation a-t-elle lieu à Cuba ou au Canada et quel est son but?

M. Trudeau: Comme le député le sait, Cuba et le Canada entretiennent des relations commerciales et touristiques, et des avions nolisés volent du Canada vers Cuba et des avions cubains volent de Cuba vers le Canada...

Une voix: Et des soldats cubains volent vers l'Afrique.

M. Trudeau: Quand nous vendons ou louons un avion, il est normal que nous assurions la formation des pilotes. Si le député n'approuve pas cette pratique, j'aimerais connaître la raison de son objection.